



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE
LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2013

Président : M. BOUCHEZ Michel

PRESENTS : M. Michel BOUCHEZ Maire, Mme Donata HOCHART, Mr Alexandre BERTIN, Mme Evelyne CHAUDAUDRA, Mr Stanislas SZAT, Mme Dominique HENOT, Mr Alexandre FLAMENT, Mme Renée PAW, Mr Jean-Pierre THIRION Adjoint – Mr Nordine BOUKHATEB, Melle Laurence BIELKIN Mme Martine SYS, Mr Patrick BEKAERT , Mme Marie-Agnès VANEECKE, Mr Jean-Loup HERMEL, Mme Muriel WARNEZ, Mr Daniel DEGAND, Mme Edith MOLENDAN , Mr Jean HERMAND, Mme Brigitte PRZYBOROWSKI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : Madame Sylvie JAROSZ, Mr Aimé BAILLEZ, Conseillers Municipaux

ABSENTES EXCUSEES : Mme Isabelle BUYCK, Mme Rosa CARBONNIER, Conseillères Municipales

ABSENTS : Melle Myriam BELHAJ, Mr Georges Marie MONTEVILLE, Mme Elisa FAVIER, Mr Francis DARCHEVILLE, Mr André VANTOURNHOUDT, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Mr Daniel DEGAND, Conseiller Municipal.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et adopté.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES :

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 36/2013 portant sur l'acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 53 rue Pasteur à Fouquières-Lez-Lens,
- Décision n° 37/2013 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 38/2013 portant sur le marché de réalisation d'un mur en briques au Complexe Sportif Charles Humez,
- Décision n° 39/2013 portant sur la convention de partenariat avec le CNFPT concernant la mise à disposition ponctuelle d'une salle municipale,
- Décision n° 40/2013 portant sur le remboursement d'un sinistre,



- Décision n° 41/2013 portant sur le marché de gardiennage d'un bâtiment municipal sur la friche de la Fosse 6/14 ainsi que ses abords y compris les terrains de sports aménagés,
- Décision n° 42/2013 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 43/2013 portant sur le marché de travaux d'installation de générateurs solaires photovoltaïques sur la toiture de la Salle François Mitterrand – Avenant n° 1.

2/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE – EXERCICE 2013 :

Section de fonctionnement

↳ dépenses	1 473 500,86 €
↳ recettes	1 473 500,86 €

Section d'investissement

↳ dépenses	8 371 060,99 €
↳ recettes	8 371 060,99 €

Le Budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2013 a été adopté par 22 voix Pour (dont 2 procurations).

3/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA ZONE INDUSTRIELLE – EXERCICE 2013 :

Section de fonctionnement

↳ dépenses	30 156,88 €
↳ recettes	30 156,88 €

Section d'investissement

↳ dépenses	10 984,28 €
↳ recettes	10 984,28 €

Le budget supplémentaire de la zone industrielle pour l'exercice 2013 a été adopté par 22 voix Pour (dont 2 procurations).

4/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE « ENERGIES RENOUVELABLES » - EXERCICE 2013 :

Section de fonctionnement

↳ dépenses	11 858,83 €
↳ recettes	11 858,83 €

Le budget supplémentaire « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2013 a été adopté par 22 voix Pour (dont 2 procurations).



5/ FOURNITURE DE REPAS ET SERVICE AU RESTAURANT DU CENTRE INTERGENERATIONNEL AVENUE MICHEL BOUCHEZ – SIGNATURE DU MARCHE :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer le marché de fourniture de repas et service au restaurant du Centre Intergénérationnel, à intervenir avec la société API RESTAURATION, société retenue par la Commission d'Appel d'Offres du 30 octobre 2013.

6/ TAUX DES REDEVANCES SCOLAIRES ANNEE 2013-2014 :

Le taux des redevances scolaires dues par les communes voisines, pour l'année scolaire 2013-2014 est fixé à l'unanimité pour les communes de la Communauté de Lens-Liévin à 110 euros par enfant qui fréquente une classe élémentaire ou maternelle. En ce qui concerne les autres communes, la Commune appliquera le même taux de redevance à savoir 110 euros et ce à titre de réciprocité.

7/ FIXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX POUR L' ANNEE 2014 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à la majorité (21 voix Pour -1 abstention) d'augmenter de 0,90% les loyers des logements communaux, à compter du 1^{er} janvier 2014, compte tenu de l'indice de référence des loyers établi par l'INSEE pour le 3^{ème} trimestre 2013.

8/ TARIFS LOCATION SALLE DES FETES POUR L' ANNEE 2014 :

Monsieur le Maire a rappelé que l'utilisation des deux niveaux de la Salle des Fêtes Municipale est exclusivement réservée aux activités de la Municipalité et aux associations locales agréées par la Municipalité.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à la majorité (21 voix Pour -1 abstention) de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2014, le tarif de location de la Salle des Fêtes aux Associations Locales comme suit :

- La location des salles sera gratuite pour les assemblées générales. Celles-ci se feront obligatoirement au rez-de-chaussée inférieur.
- La gratuité sera accordée une fois par an aux associations locales pour une manifestation autre qu'une assemblée générale.
- Le tarif est fixé comme suit (location du rez-de-chaussée inférieur ou supérieur) :
Forfait de 150 € pour les bals ou 182 € pour les banquets et repas dansants, pour les associations locales ayant déjà bénéficié d'une attribution gratuite de cette salle.



9/TARIFS LOCATION SALLE « EDMOND TANIÈRE » POUR L' ANNEE 2014 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à la majorité (21 voix Pour - 1 abstention) de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs comme suit :

- Location cuisine : 80 €
- Location salle : 271 €
- Location vaisselle : 28 €
- Location verrerie : 14.50 €
- Location pour lunch : 171 €

La location de la salle « Edmond Tanière » est exclusivement réservée aux Fouquiérois.

10/ TARIFS LOCATION SALLE « ZIARKOWSKI » POUR L' ANNEE 2014 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à la majorité (21 voix Pour - 1 abstention) de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs comme suit :

- Location cuisine : 122 €
- Location salle : 261 €
- Location vaisselle : 27 €
- Location verrerie : 14 €
- Location pour lunch : 165 €

La location de la salle « Ziarkowski » est exclusivement réservée aux Fouquiérois.

11/ TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE POUR L' ANNEE 2014 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à la majorité (21 voix Pour - 1 abstention) de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs comme suit :

- Concession 30 ans : 204 €
- Concession 50 ans : 336 €

12/ TARIFS APPLICABLES AU COLUMBARIUM POUR L' ANNEE 2014 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à la majorité (21 voix Pour - 1 abstention) de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs comme suit :

- Case pour 15 ans : 683 €
- Case pour 30 ans : 978 €
- Redevance pour dépôt d'urne : 29 €
- Plaque de fermeture des cases : 87 €



13/ SUBVENTION AUX ENFANTS CONTINUANT LEURS ETUDES 2013-2014 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs comme suit :

- 45 € par enfant fréquentant les classes de 6^{ème} à la Terminale
- 88 € par enfant fréquentant les classes universitaires

Le mode d'attribution de la subvention est le suivant :

- considérant qu'il existe dans la commune un collège, le bénéfice de cette bourse aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} n'est accordé qu'à des enfants de Fouquières-Lez-Lens, fréquentant des établissements extérieurs à la Commune, dans la mesure où l'enseignement suivi n'est pas dispensé au Collège de Fouquières-Lez-Lens. Les enfants fréquentant les établissements privés ne peuvent bénéficier de cette bourse allouée uniquement aux enfants fréquentant les établissements publics.

Par ailleurs, le versement de la bourse étant effectué sur un compte bancaire la régie d'avances est supprimée.

14/ REMBOURSEMENT CENTRE DE LOISIRS 2013 :

Un enfant inscrit au centre de loisirs du mois d'août 2013, n'ayant pu fréquenter ledit centre en raison d'un problème de santé (certificat médical fourni), la somme de 39.60 € sera remboursée à la famille.

15/ NOEL DES ECOLES ANNEE 2013 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, d'offrir, comme les années précédentes des friandises aux enfants des écoles primaires et maternelles et un jouet aux enfants des écoles maternelles.

16/REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS :

Compte tenu du décès de Monsieur ABRAHAM Jean-Claude, Conseiller Municipal délégué, le Conseil Municipal a décidé de maintenir à son niveau actuel le régime indemnitaire du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

17/PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE – AVENANT AU CONTRAT :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'avenant au contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » du personnel communal fixant le taux des cotisations des agents à 2.06 % à compter du 1^{er} janvier 2014, et modifiant le numéro du contrat.



18/ CONTRIBUTION FINANCIERE POUR EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D' ELECTRICITE RUE ARMAND TROUSSEAU :

Compte tenu de la réalisation d'un lotissement rue Armand Trousseau et de la demande de raccordement au Réseau Public de Distribution ERDF une extension du réseau électrique est nécessaire en dehors du terrain d'assiette de l'opération d'aménagement.

La contribution de la Commune s'élève à 24 247.51 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer la convention relative à la contribution financière due par la Commune, pour les travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité.

19/ ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR :

Le comptable du Trésor n'ayant pu recouvrer les titres

- n° 568 de l'année 2007
- n° 514 de l'année 2010
- n° 85 de l'année 2011
- n° 333 de l'année 2012

pour un montant total de 1 141.26 €, ceux-ci sont admis en non valeur.

20/ ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR « type créance éteinte » :

Le comptable du Trésor n'ayant pu recouvrer le titre n° 586 de l'année 2008, pour un montant de 170, 15 € celui-ci est admis en non valeur.

21/ CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE « BASSIN MINIER NORD-PAS-DE-CALAIS PATRIMOINE MONDIAL » :

Monsieur le Maire a rappelé que le 30 juin 2012 le Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais avait été inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Cette inscription offre de belles perspectives pour la protection du patrimoine minier, pour une évolution de l'image de la région et pour le développement de retombées sociales, culturelles et économiques. La création d'une marque plus communément appelée par certains « logo » vient signifier une nouvelle étape et accompagner la dynamique de développement. C'est pourquoi il est important que la Commune s'inscrive dans cette démarche, en pouvant disposer d'une licence d'exploitation de la marque.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Mr le Maire à signer le contrat de licence avec l'Association Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, titulaire de ladite marque.



22/ CONVENTION AVEC L' ETAT CONCERNANT LA REALISATION DE LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE « ELECTIONS MUNICIPALES 2014 » :

La centralisation des travaux de mise sous pli des documents électoraux était jusqu'à présent réalisée par les services préfectoraux, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a informé, que pour les élections municipales de 2014, le recrutement et la rémunération des personnels assurant les prestations de mise sous pli, seront désormais confiés à la Commune. La Préfecture déléguera à la Commune une dotation (0.29€ l'enveloppe X nombre d'électeurs inscrits au 28 février 2014).

Mr le Maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention à intervenir entre la Préfecture et la Commune.

23/ BAIL COMMERCIAL :

- **IMMEUBLE SIS 43 RUE DE LA LIBERTE (cadastré AK 30-31-32)**
- **TERRAIN SIS 41BIS RUE DE LA LIBERTE (cadastré AK 33)**

Monsieur MELHOUF Driss, négociant automobile, est déjà locataire du terrain sis 41bis rue de la Liberté à Fouquières-Lez-Lens, avec un loyer mensuel s'élevant à 200 € Hors Taxes.

L'intéressé, représentant la SARL M.D. AUTO FILS, dans le cadre de son activité commerciale, souhaite aussi louer une partie de l'immeuble sis 43 rue de la Liberté.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la location à Monsieur MELHOUF Driss, du terrain sis 41 bis rue de la Liberté et d'une partie de l'immeuble sis 43 rue de la Liberté moyennant un loyer mensuel de 200 € hors taxes pour le 41 bis rue de la liberté et de 218 € hors taxes pour le 43 rue de la Liberté.

24/ BAIL COMMERCIAL :

- **IMMEUBLE SIS 73 RUE ROGER SALENGRO (cadastré AH 509)**

Monsieur LECU Serge, traiteur, est déjà locataire d'une partie de l'immeuble sis 73 rue Roger Salengro à Fouquières-Lez-Lens, (soit le local à usage d'atelier donnant sur la rue Blasselle) avec un loyer mensuel s'élevant à 274.40 € TTC.

Par délibération du 6 juin 2013, le Conseil Municipal avait autorisé la vente dudit immeuble, dans son ensemble, à Monsieur LECU, afin de développer son activité commerciale.

Monsieur LECU, n'ayant pu concrétiser son projet d'achat, souhaite, toujours dans le cadre de son activité commerciale, louer aussi une autre partie de l'immeuble sis 73 rue Roger Salengro.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité la location à Monsieur LECU Serge, du local à usage d'atelier ainsi qu'une partie dudit immeuble.

Cette location, pour ces deux parties d'immeuble, est consentie à compter du 1^{er} janvier 2014, moyennant un loyer mensuel de 440 € Hors Taxes.



25/ MODIFICATION DU BAIL DE LOCATION DE L' IMMEUBLE SIS 12 RUE ROGER SALENGRO :

Par bail notarié, l'immeuble sis 12 rue Roger Salengro a été loué à Madame EL MAATAOUI Habiba, pour la partie commerciale, et à Monsieur et Madame EL MAATAOUI Larbi, pour la partie habitation.

En raison de deux sinistres survenus sur la partie commerciale et sur la partie « habitation », le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 mars 2013, avait autorisé une remise de loyers. Mr EL MAATAOUI par courrier daté du 24 octobre 2013 reçu le 29 octobre 2013 demande la fin de la location, en ce qui concerne la partie habitation. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette modification à compter du 1^{er} Novembre 2013. Un bail modificatif sera par conséquent rédigé par Maître Bonfils à Lens. La partie commerciale, quant à elle, continuera à être louée à Madame EL MAATAOUI, moyennant le loyer mensuel fixé à 170 € TTC.

26/ DENOMINATION DE L' EHPAD :

Par délibération du 31 janvier 2013, le Conseil Municipal avait décidé de dénommer «Résidence des Coquelicots et Bleuets », le lotissement situé rue du Général Leclerc.

L' EHPAD sera également ainsi dénommé compte tenu de sa construction proche du « Parc Natura Sport », de « La Trame verte et bleue », et en faisant référence aux champs de blé, aux « Moulins de Bois », ayant existé par le passé dans ce secteur de la Commune.